

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Champdieu**

### **Introduction**

Champdieu village fleuri ! Et passion du vélo ! Vu le contexte actuel, il est urgent de redonner plus de place aux mobilités douces à Champdieu et dans l'agglomération. Beaucoup de personnes n'osent pas circuler à vélo car elles ne se sentent pas en sécurité. Il est nécessaire d'améliorer de manière significative les aménagements cyclables et la promotion du vélo. Changeons de braquet, redonnons le sourire aux habitants de Champdieu qui souhaitent un village respirable et apaisée !

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

#### **Action n°2 :**

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 19000 euros

*En accord avec la FUB et en faisant référence au recensement de 2017, nous préconisons un budget de 10 euros par an et par habitant, à ramener à la population de l'agglomération montbrisonnaise.*

#### **Action n°3 :**

Affecter environ 5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

#### **Action n°4 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

#### **Action n°5 :**

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

*Un comité vélo réunissant les représentants de la ville de Champdieu, Montbrison, de Savigneux, d'Ecotay, de Loire Forez, département, associations cyclistes et citoyens intéressés.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°6 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : -créer une piste cyclable reliant Champdieu à Montbrison

#### **Action n°7 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Champdieu / Montbrison.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°8 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

**Action n°9 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

**Action n°10 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

**Action n°11 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

**Action n°12 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

**Action n°13 :**

Mener une réflexion sur la place du stationnement on peut garer 10 vélos sur une place de stationnement.

**Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo****Action n°14 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé Créer une aire de covoiturage avec des stationnement vélo sécurisé, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Action n°15 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

**Action n°16 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

**Action n°17 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°18 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°19 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°20 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Promouvoir une culture vélo****Action n°21 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires,

en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°22 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°23 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°24 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

*Expérimenter les déplacements vélobus/pédibus*

**Action n°25 :**

Créer une "journée sans voiture".

**Action n°26 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable

L'amende à 135€ pour stationnement très gênant doit s'appliquer.

**Action n°27 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.